République française
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2024-35
du 16 DECEMBRE 2024

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : L'activité du mercredi 8 janvier 2025, le tarif suivant est appliqué à l'espace jeunes:

Dates	Activités	Tarifs
08/01/2025	Galette des rois	1 euro

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Transmise en préfecture le : - 7 JAN. 2025
Notifiée le : - 7 JAN. 2025
Affichée le : - 7 JAN. 2025